

Différence Dénonciation et révision d'un accord

Par **Oneworld**, le **26/09/2013** à **18:21**

Bonjour à tous,

Tout est dans le titre. Je ne parviens pas à saisir la différence entre une dénonciation et une révision d'accord collectif.

Si je comprends bien, la dénonciation est le fait de ne plus vouloir se voir appliquer les dispositions de l'accord, alors que la révision est une volonté de signer un autre accord de substitution?

Quelle différence d'effet?

Un grand merci [smile25]